



ACTIONS ÉCOÉNERGÉTIQUES

pour les bâtiments des Îles-de-la-Madeleine

02/11

la cote de performance énergétique

ÉCOBÂTIMENT

ÉNERGUIDE, UNE RESSOURCE POUR PLANIFIER LES TRAVAUX

Ça d'l'air qu' « une cote énergétique c'est juste pour la certification environnementale des nouveaux bâtiments. »

Est-ce une parabre ?

Plusieurs personnes connaissent et identifient facilement les étiquettes de produits Energy Star qui sont synonymes de faible consommation d'énergie. Moins de personnes connaissent la cote de performance énergétique ÉnerGuide, un équivalent pour les bâtiments. En effet, une étiquette peut aussi être attribuée à des bâtiments pour témoigner de leur efficacité énergétique. De façon similaire, les certifications environnementales comme LEED, BOMA BEST et Novoclimat utilisent aussi leur propre étiquette qui atteste des mesures d'efficacité énergétique qui ont été ciblées. Par exemple, la certification Novoclimat 2.0, assure une réduction de 20% des coûts d'énergie pour une maison qui répond à des

critères spécifiques et qui est réalisée par un entrepreneur certifié¹. Toutefois, les bâtiments existants ne sont pas forcément conçus avec les mêmes critères et pourraient bénéficier d'une meilleure efficacité énergétique. **Pour les propriétaires qui souhaiteraient obtenir une estimation de la performance énergétique de leur habitation, la cote de performance énergétique ÉnerGuide est une avenue intéressante.** L'étiquette est attribuée suite à une évaluation initiale qui sert à établir les améliorations potentielles. Au Québec, y compris aux Îles-de-la-Madeleine, le programme Rénoclimat s'appuie sur la cote ÉnerGuide pour évaluer l'efficacité énergétique avant et après les travaux. D'une certaine manière, Rénoclimat c'est comme le bilan de santé énergétique de votre maison.

À quand remonte le dernier bilan de santé de votre maison ?

SAVOIR ÉVALUER LES TRAVAUX

Comment cibler les interventions à prioriser ?

Sans une évaluation complète, il est difficile d'établir les interventions efficaces qui permettront de réduire la consommation énergétique. Dans le cadre du programme Rénoclimat, une première évaluation permet de connaître la répartition de la consommation d'énergie dans le bâtiment par la cotation ÉnerGuide et ensuite, de cibler les améliorations pour réduire la consommation d'énergie. C'est à cette étape qu'un test d'infiltrométrie est effectué pour mesurer l'étanchéité de l'enveloppe (voir la fiche 03_l'étanchéité à l'air pour le test d'infiltrométrie). Avec le programme Rénoclimat cette première évaluation sert de référence pour évaluer l'impact qu'auront les travaux subséquents.

Comment assurer le rendement des travaux ?

Le montant des travaux est-il investi judicieusement ? Les interventions augmentent-elles réellement l'efficacité énergétique de l'habitation ? Pour une majorité de propriétaires, il peut être complexe de confirmer l'impact des rénovations sur la dépense énergétique. Avec la cotation ÉnerGuide de l'évaluation initiale, l'expert en efficacité énergétique évalue quel serait le rendement des travaux après leur réalisation. Une fois les travaux réalisés, un rapport détaillé ainsi qu'une carte qui affiche la cote d'efficacité énergétique (illustration 1) sont remis au propriétaire et témoignent de la nouvelle cote de performance énergétique du bâtiment.

POURQUOI PARTICIPER AU PROGRAMME RÉNOCLIMAT ?

LES ÉTAPES DU PROGRAMME RÉNOCLIMAT

• Évaluation énergétique (État initial)

Première étape pour se fixer des objectifs efficaces

- Entretien avec le propriétaire
- Tournée de l'habitation pour observation et prise de mesures
- Réalisation du test d'infiltrométrie
- Modélisation de la maison pour établir la cote de performance énergétique
- Remise d'un rapport détaillé, contenant des recommandations et la cote de performance énergétique.

• Réalisation des travaux

Assurer une réalisation impeccable des travaux pour obtenir les gains en efficacité énergétique souhaités

- Les travaux peuvent être réalisés par le propriétaire ou par un entrepreneur
- Si non désiré ou jugé non pertinent, il n'est pas obligatoire de réaliser des travaux suite à une visite d'évaluation énergétique

• Évaluation énergétique (État final)

Évaluer après les travaux pour mesurer l'impact des interventions

- Constat des améliorations faites sur l'habitation
- Mise à jour de la cote de performance énergétique

• Aide financière

Une aide financière peut être attribuée pour rembourser une partie des interventions en efficacité énergétique



Réduction des coûts de chauffage

Une moyenne de 20% de réduction des coûts de chauffage a été observée dans les projets de rénovation inscrits au programme Rénoclimat². Pour une habitation qui consomme normalement 22 000 kWh/an, cela équivaut à près de 263\$ / an économisés³.



Aide financière disponible

Si les travaux répondent aux critères du programme Rénoclimat, une compensation financière sera attribuée aux propriétaires après les travaux. Les deux évaluations énergétiques, avant et après travaux, ainsi que la cote ÉnerGuide sont nécessaires pour bénéficier de l'aide financière. Consultez le cadre normatif Rénoclimat pour connaître les conditions. Pour davantage de programmes d'aide financière, consultez le site web du service-conseil en efficacité énergétique de la municipalité⁴.

MONTANTS DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE²

Isolation

- toit (35\$ à 975\$)
- murs extérieurs (295\$ à 2 440\$)
- fondations (130\$ à 1 625\$)
- plancher exposé (245\$)

Étanchéité (295\$ à 490\$)

Portes et fenêtres (60\$ par ouverture)

Systèmes mécaniques

- ventilation (490\$)
- chauffage de l'eau (80\$ à 165\$)
- géothermie (2 150\$ à 5 365\$)
- thermopompe (650\$)

COMPRENDRE LE SYSTÈME DE COTATION ÉNERGUIDE

L'étiquette ÉnerGuide informe sur le rendement énergétique d'une habitation en rapport à une habitation moyenne. Plus la cote énergétique est basse, moins la maison consomme d'énergie et plus elle est efficace (tableau 1). Au Québec, avec le programme Rénoclimat, la nouvelle cote en GJ/an sera en vigueur en 2019. Elle est plus détaillée que l'ancienne, notamment sur la répartition de la consommation d'énergie. Pour les propriétaires qui ont déjà participé au programme Rénoclimat, le changement de cote n'aura pas d'impact. Seules les nouvelles applications auront une étiquette plus détaillée en GJ/an.

Notez que le programme Rénoclimat est en vigueur jusqu'en mars 2021 et qu'il est susceptible d'être modifié ou reporté après cette date². Pour connaître les informations actuelles sur le programme, on peut visiter le site web du service-conseil en efficacité énergétique de la municipalité⁴.

Cote ÉnerGuide	Caractéristiques de la maison
0 GJ/an	Maison nette zéro <i>production d'énergie = achat d'énergie</i>
146 GJ/an	Maison neuve typique

EXEMPLE D'ÉTIQUETTE ÉNERGUIDE

APPRENEZ-EN PLUS SUR LA cote ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE MAISON

Une cote sera attribuée à votre maison selon sa consommation d'énergie en gigajoules

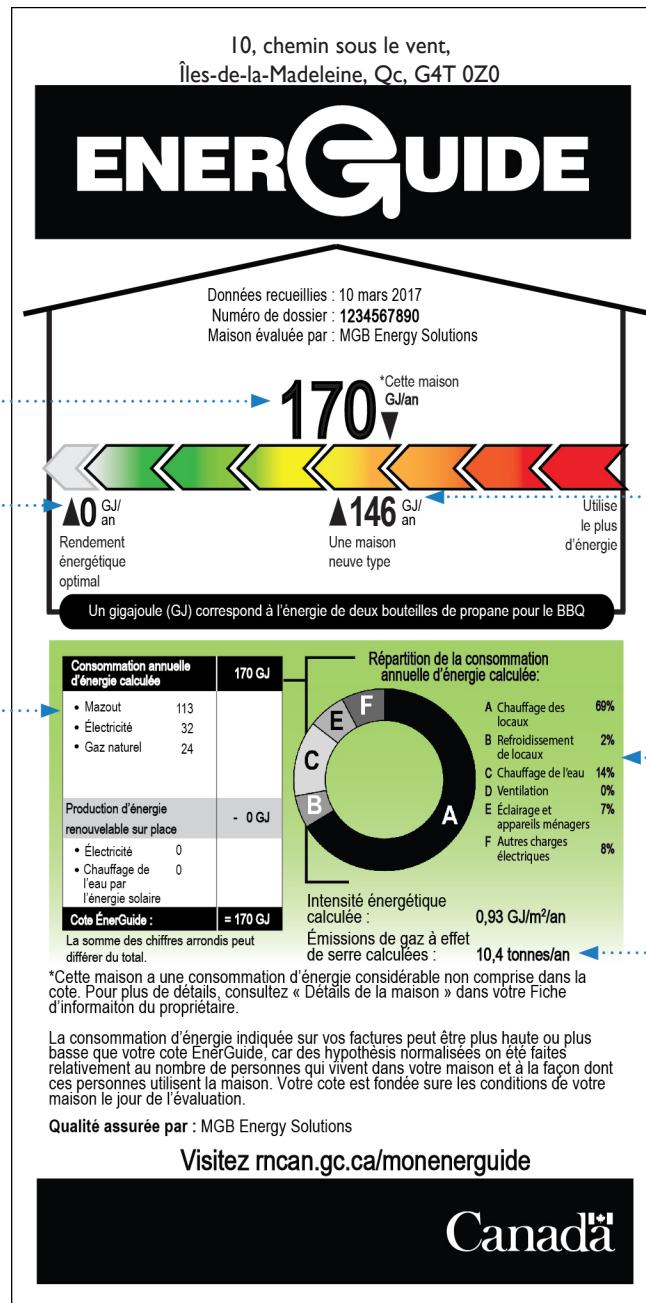
VISEZ LE zéro

À L'ÉCHELLE DES COTES ÉNERGUIDE

Plus le nombre est faible, meilleur est le rendement énergétique de votre maison

COMPRENEZ MIEUX VOTRE CONSOMMATION d'énergie

L'étiquette divise votre consommation d'énergie selon la source



COMPAREZ LE rendement ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE MAISON

L'étiquette compare le rendement énergétique de votre maison à celui d'une maison de référence.

VOYEZ COMMENT EST RÉPARTIE VOTRE consommation d'énergie

L'étiquette présente la proportion d'énergie consommée en chauffage, climatisation, ventilation, etc.

VOYEZ VOTRE IMPACT SUR l'environnement

L'étiquette indique la quantité d'émissions de gaz à effet de serre produites par votre maison

Illustration 1 : Exemple d'étiquette ÉnerGuide pour une habitation.
Source: Ressources naturelles Canada

RÉFÉRENCES

1. Énergie et ressources naturelles Québec. (2015). *Exigences techniques Novoclimat 2.0, volet maison et petit bâtiment multilogement*. Gouvernement du Québec. Québec, Canada.
2. Transition énergétique Québec. (2018). *Cadre normatif programme Rénoclimat*. Gouvernement Québec. Québec, Canada.
3. $22\,000 \text{ kWh/an} \times 0,1049\$/\text{kWh} (\text{prix actuel}) \times 57\% (\text{chauffage}) \times 20\% (\text{économies}) = 263\$/\text{an}$.
22 000 kWh/an équivaut à la consommation annuelle d'une habitation unifamiliale québécoise moyenne sans piscine.
4. Service-conseil en efficacité énergétique. muniles.ca/service-conseil-en-efficacite-energetique/

POUR EN SAVOIR PLUS

- Programme Rénoclimat. www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/renoclimat/
- Cote ÉnerGuide. www.rncan.qc.ca/energie/



ÉCOBÂTIMENT

www.ecobatiment.org

Depuis 2004, Écobâtiment fait la promotion des pratiques durables dans le domaine du bâtiment afin de contribuer à la création de lieux sains, fonctionnels et écologiques.

Dans le cadre de la création du Groupe d'action énergie et bâtiment durable aux Îles-de-la-Madeleine (GAEBDI), Écobâtiment a élaboré une série de fiches informatives pour aider les citoyens des Îles-de-la-Madeleine à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments sur leur territoire. Inspirées des considérations particulières du territoire, les fiches sont conçues pour aiguiller les propriétaires vers des interventions simples et efficaces qui amélioreront l'économie d'énergie sur leur propriété. Les fiches illustrées proposent et expliquent des mesures rentables et efficaces pour les bâtiments, que ce soit des nouvelles constructions ou des bâtiments existants, et suggèrent des gestes simples à poser.

GROUPE D'ACTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Groupe de travail régional mis sur pied en 2017 par Écobâtiment pour répondre aux défis énergétiques du secteur de la construction et de la rénovation sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine. Son objectif principal est d'identifier les solutions et les actions concrètes à poser et d'assurer leur mise en œuvre.

01 l'efficacité énergétique, c'est rentable !

02 la cote de performance énergétique

03 l'étanchéité à l'air

04 la ventilation mécanique

05 l'isolation des bâtiments existants

06 l'enveloppe durable

07 les mesures solaires passives

08 le choix des fenêtres

09 photovoltaïque & solaire thermique

10 les écogestes simples

11 lois et normes en vigueur

MERCI AUX MEMBRES DU GROUPE D'ACTION

- 3P Inspection en bâtiment inc.
- Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale (AMSÉE)
- Attention Fragîles
- Caisse populaire Desjardins des Ramées
- Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM)
- CISSS des Îles
- Hydro-Québec
- Lapierre Ancestrale entrepreneur général
- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Ce projet est financé par le Fonds vert dans le cadre d'Action-Climat Québec, un programme découlant du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Il a été rendu possible grâce à la contribution du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et de son partenaire financier, le gouvernement du Québec.

En partenariat avec



FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Fonds vert Québec

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

© Écobâtiment

Février 2019, Québec, Canada.



Pensez à prolonger la vie de cette
fiche en la partageant